

Entre 1993 et 1999, le revenu de l'activité libérale des médecins a crû en moyenne de 1,4 % par an en valeur et de 0,1 % en euros constants. Ce sont les radiologues qui ont bénéficié de la plus forte augmentation de revenus, à l'inverse des dermatologues, seule spécialité dont le revenu courant moyen ait diminué sur la période.

L'augmentation de l'activité a sensiblement contribué à l'accroissement de revenu des pneumologues, des ophtalmologues, des anesthésistes et des radiologues alors que ce sont des modifications tarifaires qui ont surtout été favorables aux omnipraticiens et aux psychiatres. Les dépassements ont également joué un rôle significatif sur la croissance du revenu des chirurgiens, des ophtalmologues et des gynécologues. Cependant, l'augmentation soutenue des charges sur la période 1993-1999 a modéré, pour l'ensemble des spécialités, l'effet favorable de la progression des recettes, plus particulièrement pour les pédiatres, les psychiatres, les ophtalmologues et les anesthésistes. Entre 1997 et 1999, la croissance du revenu réel s'est accélérée, par rapport aux années précédentes, pour les cardiologues, les omnipraticiens, les dermatologues et les anesthésistes, en raison principalement d'une activité plus importante. À l'opposé, l'évolution des revenus réels s'est ralentie, ces deux dernières années, pour les psychiatres, les rhumatologues, les stomatologues, les pneumologues ainsi que pour les radiologues, mais avec une augmentation toujours sensible de leur revenu réel.

Sophie AUDRIC
Ministère de l'Emploi et de la solidarité
DREES

L'évolution du revenu libéral des médecins entre 1993 et 1999

Entre 1993 et 1999, le revenu moyen net de charges professionnelles provenant de l'activité libérale de l'ensemble des médecins a crû, en valeur, de 1,4 % en moyenne par an, atteignant ainsi un montant de l'ordre de 62 200 € en 1999 (408 000 F). L'augmentation des prix à la consommation ayant été de 1,3 % par an en moyenne sur la période, le pouvoir d'achat de ce revenu est resté quasiment stable (tableau 1). Le revenu moyen que les médecins tirent de leur activité libérale varie selon les disciplines. Ainsi, en 1999, il s'échelonnait entre 44 500 € (292 000 F) pour les pédiatres et 149 700 € (982 000 F) pour les radiologues (tableau 2 et graphique 1). Toutefois, seul le revenu libéral est pris en compte ici. Il peut être différent du revenu global que perçoivent les médecins et variable selon l'importance des autres activités qu'ils peuvent exercer (essentiellement l'activité salariée mais aussi les publications ou



T-01 évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu libéral réel
moyen de l'ensemble des médecins de 1993 à 1999

en % annuel

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998*	1998-1999*	1993-1999	1997-1999
Omnipraticiens	-4,9	6,3	-4,1	1,7	4,6	-2,5	-0,5	1,0
Anesthésistes	2,0	1,5	-3,0	-1,4	2,6	2,2	0,6	2,4
Cardiologues	0,5	1,1	1,2	-1,0	4,5	-1,9	0,7	1,3
Chirurgiens	0,4	-0,7	-3,3	1,9	0,1	-1,4	-0,5	-0,6
Dermatologues	1,2	-3,3	-5,8	-1,0	3,3	-2,5	-1,4	0,3
Gastro-entérologues	2,9	-1,6	-3,3	-0,7	0,4	-3,1	-0,9	-1,4
Gynécologues	-0,9	2,1	-1,4	-0,1	1,6	-2,6	-0,2	-0,5
Ophthalmologues	4,9	0,1	-1,2	1,6	2,8	-1,1	1,2	0,8
ORL	0,6	-3,3	-5,3	3,7	1,4	-4,7	-1,3	-1,7
Pédiatres	-3,3	6,0	-2,9	-2,2	3,1	-6,3	-1,0	-1,7
Pneumologues	3,3	1,6	-1,5	-0,8	1,6	-4,7	-0,1	-1,6
Psychiatres	-1,8	5,0	1,4	-1,9	2,5	-3,9	0,2	-0,8
Radiologues	-0,2	4,2	-0,5	10,0	4,6	-1,5	2,7	1,5
Rhumatologues	-0,4	0,3	-2,6	3,9	0,8	-3,6	-0,3	-1,4
Stomatologues	1,3	-0,6	-2,0	1,7	0,6	-4,5	-0,6	-2,0
Total des spécialistes	0,2	1,7	-1,4	2,3	3,0	-1,8	0,7	0,6
Total des médecins	-2,3	3,9	-2,7	0,3	3,8	-2,2	0,1	0,8
Indice des prix	1,7	1,7	2,0	1,2	0,7	0,5	1,3	0,6
Revenu courant de l'ensemble des médecins	-0,6	5,6	-0,7	1,5	4,5	-1,7	1,4	1,4

Lecture : le pouvoir d'achat du revenu libéral des omnipraticiens a diminué de 4,9 % en 1994 et de 0,5 % en moyenne par an entre 1993 et 1999.

* Les taux de croissance du pouvoir d'achat du revenu des médecins en 1998 et en 1999 ne doivent pas être considérés chacun isolément en raison du basculement d'une partie des charges de l'année 1998 sur l'année 1999. L'analyse de la période récente doit donc porter sur la moyenne des deux années (dernière colonne du tableau).

Champ : l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

l'enseignement). L'analyse du revenu des médecins dits « actifs à part entière », c'est-à-dire exerçant durant l'année entière et excluant les praticiens hospitaliers à temps plein, est en outre développée dans l'encadré 2. L'utilisation de données fiscales non agrégées a permis de mieux estimer les valeurs des taux de charges et donc des revenus depuis 1993. Cette étude présente leurs données actualisées et corrigées entre 1993 et 1999. Elles peuvent donc diverger légèrement de celles présentées dans les publications précédentes. L'évolution récente des revenus a, en outre, été sujette à des décalages comptables liés au basculement des cotisations sociales personnelles vers la contribution sociale généralisée [CSG] (encadré 1). Pour être pertinente, l'analyse de la période récente doit donc porter globalement sur les années 1998 et 1999, comme le fait la deuxième partie de cette étude.

Une évolution globale du revenu libéral des médecins entre 1993 et 1999 très différente selon la discipline

Entre 1993 et 1999, les évolutions moyennes du revenu libéral sont très différentes selon les spécialités. Le revenu réel des médecins, déduction faite de l'évolution des prix, a ainsi augmenté de façon significative pour quatre d'entre elles : anesthésistes, car-

diologues, ophtalmologues et radiologues, avec des évolutions comprises entre 0,6 % par an en moyenne pour les anesthésistes à 2,7 % pour les radiologues (tableau 1 et graphique 1). Certaines évolutions peuvent avoir été heurtées dans le temps : le revenu réel des radiologues a ainsi augmenté de 10 % en 1997 après avoir légèrement baissé l'année précédente.

À l'opposé, les dermatologues, les ORL, les pédiatres, les gastro-entérologues, les stomatologues, les chirurgiens (dont les chirurgiens orthopédiques) et les omnipraticiens ont vu

T-02 évolution entre 1993 et 1999 des éléments entrant dans le calcul du revenu libéral moyen des médecins

en % annuel

	activité globale	tarif	dépassements	honoraires nets des débours et rétrocessions	effectif	montant moyen des charges	taux de croissance du revenu par tête	revenu annuel par tête en € en 1999
Omnipraticiens	0,7	1,9	-0,1	2,2	0,2	3,6	0,8	50 000
Anesthésistes	2,4	0,6	9,4	3,5	0,2	5,8	1,9	113 800
Cardiologues		3,5*	-0,3	3,4	0,9	3,1	2,0	80 600
Chirurgiens	1,6	0,5	6,5	3,0	1,2	3,1	0,8	92 100
Dermatologues	1,3	0,9	3,0	2,4	0,9	3,3	-0,1	51 600
Gastro-entérologues	1,3	0,4	3,5	2,0	0,6	2,2	0,4	68 700
Gynécologues	0,4	1,0	3,5	1,9	-0,3	3,3	1,1	61 200
Ophthalmologues	2,1	0,8	5,0	3,4	-0,1	4,6	2,5	83 200
ORL	-0,1	0,6	3,1	0,9	-0,5	3,0	0,0	64 700
Pédiatres	-0,1	1,1	1,9	1,1	-1,0	4,1	0,3	44 500
Pneumologues	2,1	0,5	1,4	2,7	0,7	2,8	1,2	53 200
Psychiatres	0,9	2,1	4,7	3,2	0,5	4,3	1,5	45 900
Radiologues	3,1	0,2	1,7	3,3	1,2	0,9	4,0	149 700
Rhumatologues	0,7	1,0	2,7	1,8	-0,2	3,0	1,0	53 100
Stomatologues	-1,0	0,6	-1,5	-0,9	-2,6	2,6	0,7	76 000
Total des spécialistes étudiés	1,5	1,0	3,6	2,7	0,3	2,9	2,0	76 400
Total des médecins	1,1	1,4	2,4	2,5	0,2	3,2	1,4	62 200

Lecture : l'activité globale des omnipraticiens a augmenté de 0,7 % par an en moyenne entre 1993 et 1999 et le tarif de leurs honoraires a crû de 1,9 %. Leurs honoraires comprenant les dépassements, les frais de déplacement (non détaillés ici) et nets de débours et rétrocessions se sont accrus en moyenne de 2,2 % par an et leurs effectifs de 0,2 %. Le montant moyen de leurs charges a crû de 3,6 %, en moyenne par an. Au total, leur revenu moyen s'est élevé de 0,8 % par an entre 1993 et 1999 pour atteindre, en 1999, un niveau de 50 000 €.

* La décomposition entre tarif et volume d'activité n'a pas été effectuée pour les cardiologues en raison d'une modification récente de nomenclature.

Champ : l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

leurs revenus réels diminuer au cours de cette période, cette diminution allant de -1,4 % en moyenne annuelle pour les dermatologues à -0,5 % pour les chirurgiens et les omnipraticiens.

Enfin, le revenu réel des médecins relevant des quatre autres spécialités n'est pas éloigné en 1999 de ce qu'il était en 1993 : sa croissance moyenne annuelle s'est échelonnée de -0,3 % pour les rhumatologues à +0,2 % pour les psychiatres (y compris les neuropsychiatres).

Activité et tarif : deux facteurs de croissance du revenu de l'ensemble des médecins depuis 1993

Différents éléments peuvent expliquer les évolutions des revenus libéraux des médecins entre 1993 et 1999 : l'activité, les effectifs, la tarification, les dépassements d'honoraires et le montant des charges. Les contributions de ces éléments à la variation du revenu libéral des mé-

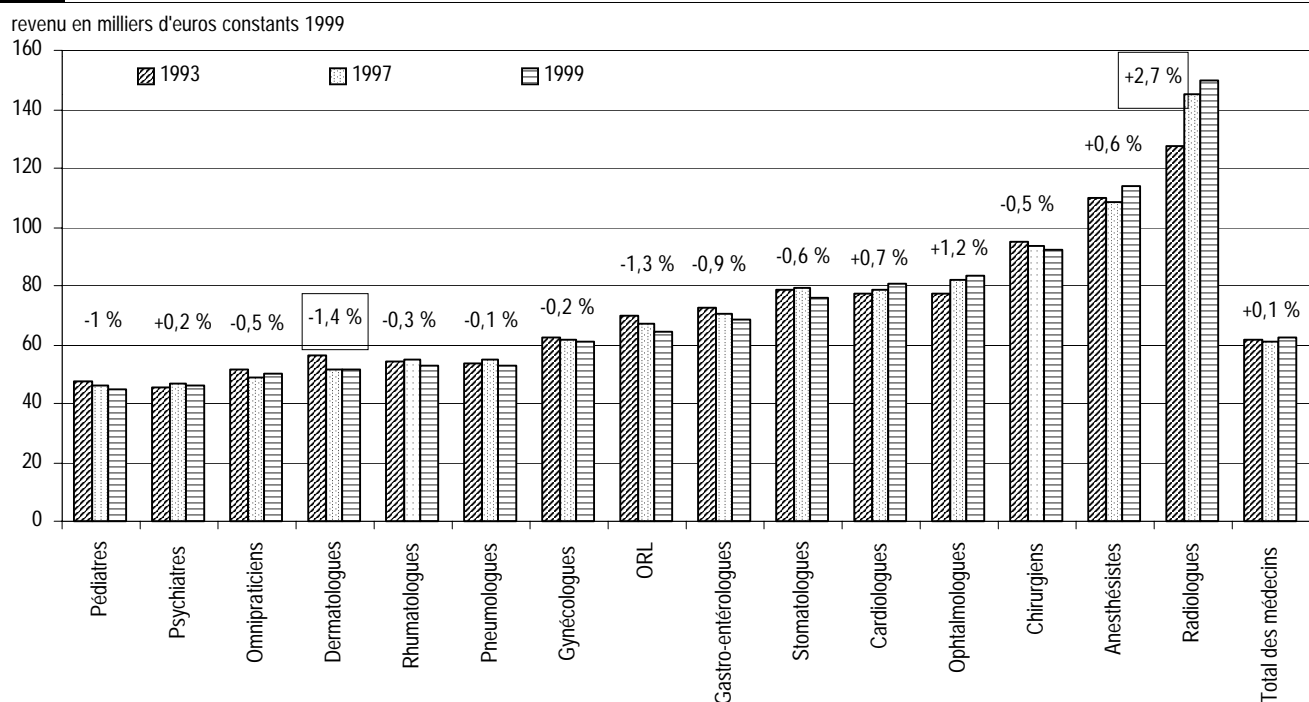
decins varient en fonction de leur évolution propre (tableau 2) mais aussi de leur importance dans le revenu moyen. L'augmentation de l'activité globale des médecins, qui a crû de 1,1 % par an en moyenne, a ainsi été globalement favorable à la progression de leurs revenus. Comme le nombre de médecins libéraux est resté pratiquement stable sur la période, les honoraires nets moyens par médecin ont également augmenté, de 1 % par an en termes réels. En outre, l'augmentation des tarifs conventionnés, qui s'est élevée en moyenne à 1,4 % par an entre 1993 et 1999, explique une grande partie de l'évolution du revenu moyen des médecins sur cette période mais reste pratiquement au niveau de l'évolution de l'inflation (graphique 2). La hausse tarifaire a été particulièrement forte en 1995 car les tarifs conventionnés des consultations ont été réévalués pour l'ensemble des spécialités. Les prix de quasiment tous les autres types d'actes ont également été augmentés. Ce-

pendant, l'accroissement des charges supportées par les médecins (+3,2 % par an en moyenne) a modéré les effets de la croissance de l'activité et des tarifs sur les revenus, dont le pouvoir d'achat s'est, au final, stabilisé entre 1993 et 1999 (graphique 3).

L'augmentation de l'activité a sensiblement contribué à l'accroissement du revenu de quatre spécialités

La croissance, entre 1993 et 1999, de l'activité globale de quatre spécialités a fortement joué sur la croissance de leur revenu libéral. Les **pneumologues, ophtalmologues, anesthésistes et radiologues** ont ainsi connu des augmentations d'activité comprises entre 2,1 % et 3,1 % par an en moyenne, ce qui est supérieur à celles observées pour l'ensemble des médecins. Elles se sont concentrées sur la période 1996-1998 pour les radiologues alors, qu'en 1997, l'activité des anesthésistes diminuait.

G 01 pouvoir d'achat du revenu libéral moyen par spécialité en 1993, 1997 et 1999



Lecture : le pouvoir d'achat du revenu libéral des pédiatres a diminué de 1 % en moyenne par an, entre 1993 et 1999.

Champ : l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et déclarations BNC 2035 (DGII/INSEE).

Des effectifs globalement stables mais avec d'importantes disparités entre les spécialités

Entre 1993 et 1999, le nombre de médecins ayant perçu des honoraires au cours de l'année a peu augmenté, en moyenne de 0,2 % par an. Cependant, la situation apparaît très variable selon les spécialités. Ainsi, le nombre d'**ORL**, de **pédiatres** et de **stomatologues** a nettement diminué sur la période, entre -0,5 % et -2,6 % par an en moyenne. Cette évolution

résulte d'une part du resserrement du *numerus clausus* mis en place à l'entrée des études médicales depuis 1971 et, d'autre part, de l'augmentation du flux de départs en retraite. En particulier, la mesure d'incitation à la cessation anticipée d'activité (MICA), modifiée au second semestre 1996 a induit, en 1997, 40 % des départs enregistrés par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Cette mesure semble avoir été particulièrement prise en compte par les stomato-

logues et par les pédiatres dont le nombre a fortement diminué en 1997 et 1998. Il en résulte une hausse de l'activité moyenne par médecin et donc une hausse de leurs revenus alors même que l'activité globale de ces spécialités a plutôt diminué entre 1993 et 1999.

En revanche, les effectifs des **dermatologues**, des **cardiologues**, des **chirurgiens** et des **radiologues** ont été en constante augmentation sur la période : cette progression a atteint, en moyenne, 0,9 % par an pour les deux premières spécialités et 1,2 % par an pour les dernières avec toutefois un léger infléchissement en 1997 ou en 1998.

E-1

Sources, champ et méthode

Le revenu libéral des médecins est établi à partir d'une estimation des recettes et des charges par spécialité.

Deux sources de données sont utilisées :

● *Les honoraires et les effectifs proviennent des statistiques du système national interrégimes (SNIR) élaborées par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Le SNIR contient tous les régimes à l'exception des militaires, du Port autonome de Bordeaux et de la Caisse des Français à l'étranger. Le champ d'études recouvre l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un franc d'honoraires au cours de l'année. Les médecins venant de s'installer ou cessant leur activité en cours d'année sont donc pris en compte ainsi que les praticiens hospitaliers à temps plein ayant une activité libérale à l'hôpital et pour lesquels le revenu libéral n'est qu'un revenu d'appoint, les non-conventionnés et les plus de 64 ans.*

● *Les charges professionnelles, les débours (chèques impayés et autres) et les honoraires rattachés aux remplaçants proviennent des statistiques fiscales de la Direction générale des impôts (DGI). Ces statistiques concernent les médecins à activité normale (remplaçants exclus) ayant rempli une déclaration contrôlée des bénéficiaires non commerciaux BNC 2035, conventionnés ou non. Elles comprennent aussi les hospitaliers à temps plein ayant une activité libérale à l'hôpital. Par souci de cohérence entre les sources fiscales et celles de la CNAMTS, les déclarations fiscales ayant des honoraires déclarés dans les BNC 2035 supérieurs aux honoraires maximaux présents dans les fichiers SNIR sont enlevées de l'étude. Il peut en effet s'agir de données exceptionnelles ou d'erreurs, mais également de déclarations fiscales de société, cumulant les honoraires de plusieurs médecins, sans mentionner le nombre de médecins concernés. Celles ayant des charges négatives ou des honoraires nuls ne sont également pas prises en compte. L'utilisation de données fiscales désormais non agrégées a permis ces corrections. Ceci explique les écarts observés avec les taux de charges et donc avec les revenus moyens par spécialité parus dans des publications précédentes.*

Le revenu net moyen par activité libérale est estimé chaque année en appliquant aux honoraires moyens issus du SNIR le taux de débours et de rétrocessions d'honoraires puis le taux de charges, issus tous deux des BNC.

L'évolution du revenu libéral des médecins entre 1998 et 1999 n'est pas pertinente quand on l'étudie de façon isolée. En effet, en 1998, une partie des cotisations sociales personnelles a été basculée vers la Contribution sociale généralisée (CSG), élément inclus dans les « impôts et taxes liés à l'activité » des déclarations fiscales BNC 2035. Les charges sociales personnelles ont donc diminué d'un montant équivalent au montant des cotisations sociales basculées. En revanche, seule une partie de l'augmentation de la CSG s'est répercutée sur les impôts et taxes de l'année 1998, un quart de la CSG étant payable au mois de février de l'année civile suivante. Ainsi, les charges payées par les médecins libéraux ont diminué en 1998 du fait de cette fraction de la CSG due l'année suivante. En 1999, en revanche, la part des charges dans les recettes nettes a augmenté du fait, d'une part, de l'effet de calendrier sur la CSG et, d'autre part, d'une légère augmentation des taxes professionnelles et des cotisations sociales (augmentation de l'assurance vieillesse). C'est pourquoi, l'évolution des revenus des médecins a été étudiée sur plusieurs années consécutives, d'abord de façon globale entre 1993 et 1999 et ensuite, pour les années plus récentes, entre 1997 et 1999.

Des modifications de tarifs qui ont surtout joué entre 1993 et 1999 en faveur des omnipraticiens et des psychiatres

L'évolution tarifaire a été, sur la période, surtout favorable aux **psychiatres** (+2,1 % par an en moyenne) et aux **omnipraticiens** (+1,9 %). En neuropsychiatrie, les thérapies chimiques intensives sont reconnues depuis 1998 comme des consultations, sortant ainsi de la catégorie des actes techniques, ce qui a contribué à la revalorisation tarifaire des honoraires des psychiatres. Pour les généralistes, ce sont les revalorisations tarifaires intervenues en 1995, mais aussi en 1998 (réévaluation du prix des consultations de 110 à 115 francs cette année-là) qui ont surtout joué sur l'évolution des honoraires perçus pendant la période.

La croissance moyenne annuelle de 2 % du revenu des **cardiologues**, constatée entre 1993 et 1999, s'explique principalement par l'évolution des honoraires encaissés. La décomposition entre les évolutions tarifaires et celles de l'activité est toutefois difficile dans la mesure où la modification, en février 1997, de la nomenclature des actes a conduit à comptabiliser dans une nouvelle catégorie (consultation spécialisée de cardiolo-

gie [CSC]) un acte autrefois classé comme technique (le phonomécanogramme) et qui était associé à une consultation spécialisée (CS). L'augmentation apparente du prix des consultations ces dernières années est donc pour partie le reflet de ce changement de nomenclature, la CSC étant plus onéreuse que la CS.

Les dépassements d'honoraires ont joué un rôle significatif sur la croissance du revenu des chirurgiens, des ophtalmologues et des gynécologues

Au delà des hausses de tarifs, les dépassements d'honoraires ont contribué sensiblement à l'augmentation du revenu de trois spécialités principales : les **ophtalmologues**, les **chirurgiens** et les **gynécologues**. Cette forte contribution des dépassements s'explique, d'une part, par leur poids important dans les honoraires de ces spécialités (environ le double de celui observé sur l'ensemble des médecins) et, d'autre part, par la forte augmentation de ce poids au cours de la période (tableau 3). L'importance des dépassements dans les honoraires des chirurgiens a augmenté de près de quatre points entre 1993 et 1999 alors qu'elle diminuait légèrement pour l'ensemble des médecins. En revanche, les gynécologues et les ophtalmologues pratiquant un montant moyen de dépassements respectivement voisin de celui de l'ensemble des spécialistes (18,1 € en 1999) et des médecins (13,9 €), c'est l'augmentation du nombre de leurs actes donnant lieu à dépassement qui a surtout alimenté la croissance de leurs revenus.

1. Voir Sophie AUDRIC, « Les disparités de revenus et de charges des médecins libéraux », Études et Résultats n°146, novembre 2001.

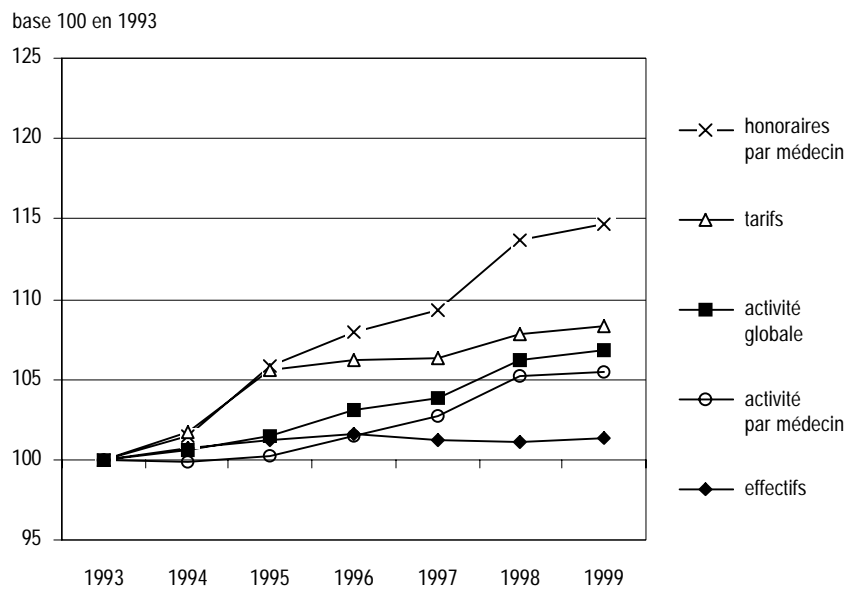
Une augmentation soutenue des charges constatée pour l'ensemble des spécialités depuis 1993

Pour l'ensemble des spécialités, l'augmentation des charges a modéré, entre 1993 et 1999, l'effet favorable de la progression des honoraires. Ces charges¹ sont composées pour 70 %

à 80 % des cotisations sociales personnelles, des frais de personnel, des loyers, des travaux, fournitures et services extérieurs, des frais de transport et des impôts et taxes sur l'activité (TVA, taxe professionnelle, taxes foncières, CSG, CRDS et autres).

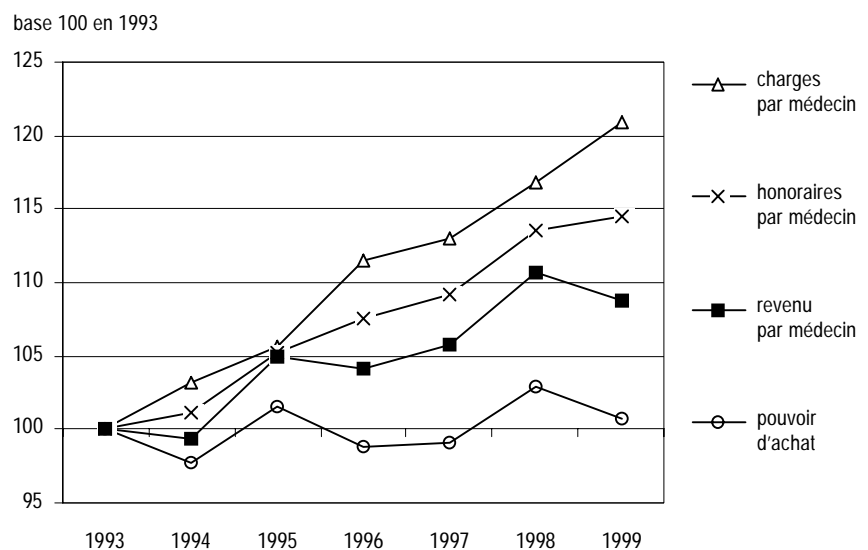
L'augmentation annuelle moyenne de la valeur des charges a été particulièrement forte pour les **pédiatres**, les

G.02 ensemble des médecins : évolution des honoraires et de ses composants



Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année. Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

G.03 ensemble des médecins : évolution du revenu et de ses composants



Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année. Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

psychiatres, les ophtalmologues et les anesthésistes. Elle s'est en effet échelonnée de 4,1 % pour les pédiatres à 5,8 % pour les anesthésistes, évolution sensiblement supérieure à l'augmentation moyenne observée pour l'ensemble des médecins (tableau 2). Pour les anesthésistes, cette augmentation de charges a cependant eu des répercussions plus limitées que pour les trois autres spécialités, en raison du bas niveau de leur taux de charges : 36,8 % de leurs honoraires en 1999, en progression de cinq points par rapport à 1993 (tableau 4). À l'opposé, les charges en 1999 représentaient 48,8 % des recettes des ophtalmologues et 50,6 % de celles des pédiatres. Leur augmentation, qui a été respectivement de 3,1 et 5,5 points, a induit pour ces derniers une croissance très faible de leurs revenus moyens.

Sur la période, l'évolution globale des charges a été largement liée à

celle des impôts sur l'activité et des cotisations sociales. Les impôts, qui ne représentaient en 1993 que 1,9 % des recettes encaissées par les praticiens, en représentent désormais 4,7 %. Quant aux cotisations sociales, elles constituent près de 12 % des recettes en 1999 avec une augmentation d'environ 5 % par an sur la période étudiée.

Entre 1997 et 1999, croissance de 0,8 % par an du revenu réel

Entre 1997 et 1999², la croissance du revenu libéral pour l'ensemble des médecins a été la même qu'entre 1993 et 1997 : +1,4 % en moyenne par an (tableau 1). Cependant, l'inflation ayant été plus faible ces deux dernières années, leur revenu réel s'est remis à augmenter (+0,8 % par an entre 1997 et 1999 contre -0,2 % auparavant). La croissance accrue de

l'activité des médecins entre 1997 et 1999 a, à cet égard, permis de compenser l'effet de la moindre progression des tarifs et de l'augmentation plus soutenue des charges par rapport aux années antérieures (graphiques 2 et 3). Les charges supportées par l'ensemble des médecins ont ainsi atteint, en 1999, près de 50 % de leurs recettes.

La croissance du revenu réel des médecins a été plus favorable entre 1997 et 1999 pour quatre spécialités : les **cardiologues, les omnipraticiens, les dermatologues et les anesthésistes** (tableau 1). En effet, entre 1997 et 1999, son rythme annuel a été, par rapport aux années précédentes, supérieur de 0,9 point en moyenne par an pour les cardiologues à 2,7 points pour les

2. Voir encadré 1 pour le choix de cette période.

T 03 contributions au taux de croissance du revenu net moyen entre 1993 et 1999

en % annuel

	activité par tête	tarif	honoraires par tête hors dépassements et frais de déplacement*	dépassements par tête	frais de déplacement par tête	honoraires par tête	débours et rétrocessions par tête	honoraires par tête nets de débours et rétrocessions	montant des charges par tête	taux de croissance du revenu par tête
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(3)+(4)+(5)	(7)	(8)=(6)+(7)	(9)	(10)=(8)+(9)
Omnipraticiens	0,9	3,0	3,9	-0,1	0,1	3,9	-0,2	3,7	-2,9	0,8
Anesthésistes	3,2	0,8	4,0	0,9	0,0	4,9	-0,1	4,8	-2,9	1,9
Cardiologues	**	**	4,7	-0,1	0,0	4,6	0,1	4,7	-2,8	2,0
Chirurgiens	0,6	0,7	1,3	1,6	0,0	2,9	0,2	3,1	-2,3	0,8
Dermatologues	0,8	1,6	2,4	0,6	0,0	3,1	0,0	3,0	-3,1	-0,1
Gastro-entérologues	1,3	0,8	2,1	0,3	0,0	2,4	0,1	2,5	-2,2	0,4
Gynécologues	1,0	1,6	2,6	1,4	0,0	4,1	0,1	4,2	-3,2	1,1
Ophtalmologues	3,5	1,2	4,8	1,5	0,0	6,3	0,0	6,3	-3,9	2,5
ORL	0,8	1,0	1,8	1,1	0,0	2,8	0,0	2,9	-2,9	0,0
Pédiatres	1,6	1,8	3,4	0,7	-0,2	3,9	-0,1	3,8	-3,6	0,3
Pneumologues	2,7	1,1	3,8	0,0	0,0	3,8	0,1	4,0	-2,9	1,2
Psychiatres	0,7	3,3	4,0	0,6	0,0	4,6	0,1	4,7	-3,3	1,5
Radiologues	4,8	0,2	5,1	0,0	0,0	5,1	0,2	5,3	-1,5	4,0
Rhumatologues	1,7	1,6	3,4	0,8	0,0	4,1	0,0	4,1	-3,1	1,0
Stomatologues	2,1	0,8	2,9	0,9	0,0	3,8	-0,1	3,7	-3,1	0,7
Total des spécialistes étudiés	2,2	1,8	4,0	0,7	0,0	4,8	0,1	4,8	-2,9	2,0
Total des médecins	1,6	2,3	4,0	0,4	0,0	4,4	-0,1	4,3	-2,9	1,4

Lecture : les contributions entre 1993 et 1999 au taux de croissance annuel moyen du revenu des différents éléments le composant permettent de mettre en évidence ceux qui ont le plus joué dans la croissance du revenu. Pour ce faire, on compare la somme des taux de croissance annuels, entre 1993 et 1999, de chaque élément pondéré par sa part l'année précédente dans le revenu total obtenu sur toute la période.

* À l'approximation près.

** Les contributions de l'activité et du tarif au taux de croissance du revenu des cardiologues sont absentes du tableau car elles reflètent mal la réalité.

Champ : l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

anesthésistes. Ainsi, ces deux dernières années, le revenu réel de ces quatre spécialités a augmenté alors qu'auparavant son évolution n'était positive que pour les cardiologues. Ce récent accroissement s'explique en grande partie par une activité plus forte et, pour les dermatologues et les anesthésistes, par des dépassements plus importants. Par exemple, le volume total d'activité des dermatologues a crû de 0,7 % par an en moyenne, de 1993 à 1997, et de 2,7 % entre 1997 et 1999 (tableau 5). Les honoraires encaissés par les cardiologues ont crû également à un rythme supérieur à celui des années antérieures. Ainsi, alors que les charges supportées par ces spécialistes ont été, ces deux der-

nières années, plus lourdes et que les tarifs conventionnés des dermatologues et des anesthésistes ont été maintenus au même niveau, une croissance plus forte de leur activité et des dépassements pratiqués ont permis d'accélérer l'augmentation de leurs revenus réels.

À l'autre extrême, les **psychiatres**, les **rhumatologues**, les **radiologues**, les **stomatologues** et les **pneumologues** ont connu, entre 1997 et 1999, un ralentissement de l'évolution de leurs revenus réels par rapport aux années précédentes (tableau 1). La diminution la plus importante concerne les stomatologues, atteignant pour eux 2 % ces deux dernières années. Le ralentissement, constaté entre 1997 et 1999,

de l'activité et des tarifs des pneumologues et des stomatologues explique l'évolution

moins favorable de leurs honoraires par rapport à la tendance passée. Quant aux rhumatologues, c'est l'accroissement de leurs charges, dont le poids passe de 51 % en 1997 à 53 % en 1999, qui a contribué à la croissance plus faible de leurs revenus alors même que leur activité croissait plus rapidement qu'auparavant.

Le revenu réel des radiologues a également augmenté entre 1997 et 1999 mais moins vite que les années précédentes. Malgré cela, leurs revenus réels ont continué à croître de 1,5 %. La diminution de leurs tarifs conventionnés (en août 1998, la valeur des actes utilisant des radiations ionisantes est passée pour les radiologues de 1,7 € à 1,4 €) a, à cet égard, en partie été compensée par la progression du poids des dépassements dans leurs recettes, et surtout par l'augmentation de leur activité qui a atteint 4,6 % par an entre 1997 et 1999 (tableau 5).

T 04 évolution du poids des dépassements et des charges dans les honoraires

en %

	Poids des dépassements			Poids des charges		
	1993	1997	1999	1993	1997	1999
Omnipraticiens	6,6	5,8	5,6	43,1	46,1	47,2
Anesthésistes	5,6	6,7	7,8	31,7	35,3	36,8
Cardiologues	4,4	4,0	3,6	47,4	47,8	49,0
Chirurgiens	16,0	17,5	19,8	41,4	43,4	44,8
Dermatologues	14,6	14,8	15,2	46,7	50,2	51,7
Gastro-entérologues	6,0	5,9	6,6	49,0	49,8	51,7
Gynécologues	18,1	18,9	20,0	47,8	49,3	51,2
Ophthalmologues	14,8	15,5	16,4	45,7	47,2	48,8
ORL	13,9	14,8	15,8	47,2	49,2	51,8
Pédiatres	12,1	12,0	12,7	45,1	48,1	50,6
Pneumologues	3,5	3,2	3,3	51,3	51,8	53,6
Psychiatres	7,6	7,9	8,4	42,6	44,6	46,7
Radiologues	2,2	1,7	2,0	64,6	61,0	60,4
Rhumatologues	12,8	13,1	13,5	49,9	50,7	52,9
Stomatologues	39,9	39,2	38,3	53,5	54,8	56,4
Total des spécialistes étudiés	10,3	10,4	10,9	50,6	51,0	51,9
Total des médecins	8,7	8,4	8,6	46,9	48,6	49,6

Champ : l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et déclarations BNC 2035 (DGI/INSEE).

Pour en savoir plus

- CNAMTS, 2001, « Le secteur libéral des professions de santé en 1999 », n° 107.
- AUDRIC S., 2001, « Les disparités de revenus et de charges des médecins libéraux », *Études et Résultats* n° 146, novembre.
- AUDRIC S. et ROUMIGUIÈRES E., 2000, « L'évolution du revenu libéral des médecins en 1998 », *Études et Résultats* n° 89, novembre.

T 05 évolution annuelle entre 1997 et 1999 des éléments entrant dans le calcul du revenu libéral moyen des médecins

en % annuel

	activité globale	tarif	dépassements	honoraires nets des débours et rétrocessions	effectif	montant moyen des charges	taux de croissance du revenu par tête
Omnipraticiens	1,6	1,6	0,8	2,7	0,1	3,8	1,6
Anesthésistes	3,6	0,0	12,7	4,2	-0,1	6,5	3,0
Cardiologues	3,8*		-1,7	3,7	0,6	4,4	1,9
Chirurgiens	1,0	0,0	8,7	2,5	1,3	2,8	0,0
Dermatologues	2,7	0,1	4,3	3,0	0,5	4,0	0,9
Gastro-entérologues	1,4	0,0	7,1	1,8	0,6	3,0	-0,8
Gynécologues	0,3	0,2	4,4	1,4	-0,6	2,0	0,1
Ophthalmologues	1,8	0,0	5,2	2,5	-0,5	4,6	1,4
ORL	0,4	0,0	4,3	1,0	-0,5	4,0	-1,1
Pédiatres	-0,7	0,1	2,3	-0,4	-1,8	4,0	-1,1
Pneumologues	1,6	0,0	2,3	1,6	0,8	2,6	-1,0
Psychiatres	0,1	1,0	4,4	1,4	-0,3	4,1	-0,2
Radiologues	4,6	-1,9	12,8	2,8	1,5	0,8	2,1
Rhumatologues	1,0	0,0	2,4	1,1	-0,4	3,7	-0,8
Stomatologues	-1,4	0,0	-3,2	-2,0	-2,4	1,7	-1,4
Total des spécialistes étudiés	1,4	0,5	4,9	2,3	0,0	3,2	1,2
Total des médecins	1,5	1,0	3,7	2,4	0,1	3,4	1,4

Lecture : voir tableau 2.

* La décomposition entre tarif et volume d'activité n'a pas été effectuée pour les cardiologues en raison d'une modification récente de nomenclature.

Champ : l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

Enfin, la croissance des revenus réels des six spécialités restantes est, entre 1997 et 1999, légèrement inférieure à sa tendance passée. L'écart s'échelonne de -0,2 point en moyenne par an pour les **chirurgiens** à -1 point pour les **pédiatres**. La moindre augmentation de leurs tarifs comme de leur activité (hormis pour les **gastro-entérologues** et les **ORL**) a favorisé le ralentissement de leurs revenus réels. L'activité moyenne des chirurgiens a même décliné de 0,3 % par an en moyenne, sur ces deux dernières années, et l'importance accrue des dépassements réalisés n'a pas intégralement compensé ces effets et ceux de l'augmentation de leurs charges (tableau 6). ●

E-2

L'évolution des revenus des médecins dits « actifs à part entière »

Deux notions de revenus sont utilisées. Une première approche consiste à étudier le revenu libéral de l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année. C'est l'approche adoptée dans le corps de l'article. Une deuxième approche est de s'intéresser seulement aux revenus des médecins dits « actifs à part entière ». Elle exclut les médecins qui viennent de s'installer ou qui cessent leur activité en cours d'année, les praticiens hospitaliers à temps plein dont l'activité libérale à l'hôpital ne procure qu'un revenu d'appoint, les médecins non conventionnés et ceux âgés de plus de 64 ans. C'est l'approche présente dans cet encadré. Le revenu des médecins est ici légèrement supérieur à celui calculé sur l'ensemble des médecins. Les écarts d'estimation entre ces deux niveaux de revenu sont, dans l'ensemble, relativement peu importants, sauf pour les spécialités composées, pour une partie non négligeable, de médecins praticiens hospitaliers à temps plein qui disposent d'un secteur privé à l'hôpital comme, par exemple, les chirurgiens (tableau).

évolution du pouvoir d'achat des honoraires et du revenu des médecins dits « actifs à part entière »

	pouvoir d'achat des honoraires par médecin* (% annuel moyen)		pouvoir d'achat du revenu par médecin (% annuel moyen)		revenu annuel par médecin en € en 1999
	1993-99	1997-99	1993-99	1997-99	
Omnipraticiens	0,9	2,1	-0,4	0,9	50 700
Anesthésistes	1,8	3,3	0,6	2,1	120 300
Cardiologues	1,2	2,6	0,8	1,5	88 100
Chirurgiens	0,4	0,6	-0,5	-0,5	115 100
Dermatologues	0,1	1,9	-1,6	0,4	52 600
Gastro-entérologues	0,0	0,4	-0,9	-1,4	74 600
Gynécologues	0,9	1,5	-0,1	-0,3	66 100
Ophthalmologues	2,1	2,5	1,2	1,0	85 600
ORL	0,4	1,2	-1,1	-1,4	68 500
Pédiatres	0,7	1,0	-1,1	-1,6	46 700
Pneumologues	0,8	0,6	0,1	-1,2	59 100
Psychiatres	1,2	1,1	0,0	-0,8	48 000
Radiologues	0,8	0,9	2,9	1,7	165 000
Rhumatologues	1,0	1,2	-0,1	-1,2	55 500
Stomatologues	0,7	0,7	-0,4	-1,0	79 500
Total des spécialistes	1,1	1,8	0,8	0,8	82 400
Total des médecins	1,0	1,8	0,2	0,8	64 500
Indice des prix	1,3	0,6	1,3	0,6	

* Avec dépassements et frais de déplacement.
Champ : l'ensemble des médecins dits « actifs à part entière ».
Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).

8

T-06

contributions au taux de croissance du revenu net moyen entre 1997 et 1999

en % annuel

	activité par tête	tarif	honoraires par tête hors dépassements et frais de déplacement*	dépassements par tête	frais de déplacement par tête	honoraires par tête	débours et rétrocessions par tête	honoraires par tête nets de débours et rétrocessions	montant des charges par tête	taux de croissance du revenu par tête
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(3)+(4)+(5)	(7)	(8)=(6)+(7)	(9)	(10)=(8)+(9)
Omnipraticiens	2,4	2,6	5,1	0,1	-0,2	5,0	-0,3	4,7	-3,2	1,6
Anesthésistes	5,3	0,0	5,4	1,4	0,0	6,8	-0,4	6,4	-3,5	3,0
Cardiologues	**	**	5,9	-0,2	0,0	5,7	0,0	5,7	-3,9	1,9
Chirurgiens	-0,4	0,0	-0,4	2,4	0,0	2,0	0,1	2,1	-2,2	0,0
Dermatologues	3,8	0,1	3,9	1,2	0,0	5,0	-0,1	4,9	-4,0	0,9
Gastro-entérologues	1,4	-0,1	1,3	0,8	0,0	2,1	0,2	2,3	-3,1	-0,8
Gynécologues	1,5	0,4	1,9	1,9	0,0	3,8	0,1	3,9	-3,8	0,1
Ophthalmologues	3,7	0,1	3,8	1,7	0,0	5,5	0,0	5,5	-4,1	1,4
ORL	1,5	0,0	1,5	1,5	0,0	3,0	-0,1	2,9	-4,0	-1,1
Pédiatres	1,9	0,1	2,0	1,0	-0,2	2,8	-0,2	2,6	-3,7	-1,1
Pneumologues	1,7	0,0	1,7	0,1	0,0	1,8	0,0	1,8	-2,8	-1,0
Psychiatres	0,7	1,7	2,4	0,7	0,0	3,1	0,0	3,2	-3,3	-0,2
Radiologues	7,9	-4,7	2,8	0,5	0,0	3,3	-0,1	3,2	-1,2	2,1
Rhumatologues	2,4	0,1	2,5	0,8	0,0	3,2	-0,2	3,0	-3,8	-0,8
Stomatologues	1,4	0,0	1,4	-0,8	0,0	0,7	0,0	0,7	-2,1	-1,4
Total des spécialistes étudiés	2,5	0,9	3,4	1,1	0,0	4,5	0,0	4,5	-3,3	1,2
Total des médecins	2,4	1,7	4,2	0,6	-0,1	4,7	-0,2	4,5	-3,2	1,4

Lecture : les contributions entre 1997 et 1999 au taux de croissance annuel moyen du revenu des différents éléments le composant permettent de mettre en évidence ceux qui ont le plus joué dans la croissance du revenu. Pour ce faire, on compare la somme des taux de croissance annuels, entre 1997 et 1999, de chaque élément pondéré par sa part l'année précédente dans le revenu total obtenu sur toute la période.

* À l'approximation près.

** Les contributions de l'activité et du tarif au taux de croissance du revenu des cardiologues sont absentes du tableau car elles reflètent mal la réalité.

Champ : l'ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : fichiers SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI/INSEE).